



Archidiocèse de
Saint-Boniface
Archdiocese

Commis à la comptabilité

Le/la commis(e) à la comptabilité doit gérer les comptes fournisseurs et les comptes clients, ainsi que traiter les dépôts hebdomadaires.

Le poste est permanent, à temps partiel d'environ 20 h par semaine, ce qui permet au titulaire d'avoir accès aux bénéfices. Le/la commis(e) doit être parfaitement bilingue (français et anglais). Pour une description complète des responsabilités et des qualifications recherchées, ainsi que la procédure de candidature, veuillez consulter la section « Offres d'emploi » de notre page Web : www.archsaintboniface.ca

Ou utilisez le code QR suivant :

